

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ (44760)
CONSEIL MUNICIPAL N°5 du LUNDI 3 NOVEMBRE 2025
COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	18
- Représentées	3
- Absents	2
- Votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Eloïse BOUTIN, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Catherine LEROY, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Eric SCHMITLIN, Pascale BARDOU, Claude TILLY, Isabelle MONNIER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIE, Mylène FAJFER, Arnaud BECHENNEC, Roland BATAILLE

Étaient représentés :

Antoine CHIFFOLEAU donne pouvoir à Jean-Yves LAIGLE,
Marie-Françoise DION donne pouvoir à Laurence BRETON,
Dominique DUPAU donne pouvoir à Pascale BARDOU.

Étaient absents : Julie PIERRE, Alexandre LITAUD

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Roland BATAILLE est nommé secrétaire de séance

AFFAIRES FINANCIERES

1/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) / BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « [le] maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] ». « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. »

Conformément aux dispositions cumulées des articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2026, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires de la commune. Un débat s'instaure au sein du Conseil Municipal sur les orientations à suivre pour la préparation du budget 2026, dont la programmation des investissements à venir et le maintien des services à la population.

En synthèse, les principaux points du rapport sont les suivants :

1-Evolution des dépenses de fonctionnement :

Maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de pouvoir continuer à investir

2-Evolution des recettes de fonctionnement :

Stabilité des taux de fiscalité locale pour 2026

3-Recettes d'investissement

Il est prévu l'inscription budgétaire d'un emprunt de 767K€.

4-Dépenses d'investissement

Les opérations d'équipement ne devront pas excéder 1 230 K€

5-Structure de la dette :

Compte tenu des emprunts souscrits et d'un prêt en 2026 d'un montant de 767 K€, la capacité de désendettement est de 5,9 années.

6-Evolutions de l'épargne

- Epargne nette :
Pour 2026, l'épargne nette prévisionnelle est de 586 K€.
- Taux d'épargne brute :
Le taux d'épargne brute prévu pour 2026 est de l'ordre de 20%.
- Capacité de désendettement :
Le budget prévu pour 2026 intégrant le nouvel emprunt de 2026 affichera un ratio de capacité de désendettement de 5,9 (capacité de désendettement inférieure à 6 ans).

Par vote à mains levées et par 21 voix pour

- **PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Ville de la Bernerie en Retz pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2025 ;**
- **PREND ACTE** également de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat ;
- **AURORISE monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération,**
- **DIT que le rapport sur les orientations budgétaires sera annexé à la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Dressé à la Bernerie en Retz, le 3 novembre 2025,

Le secrétaire de séance,


Roland BATAILLE



Le maire,


Jacques PRIEUR



Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet, le - 9 FEV. 2026

Le maire,

Jacques PRIEUR,

